

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 29 juin 2023

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juillet 2023**

---

**L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois de juillet à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 17

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés :

7

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU.

Absents et  
non  
représentés :

3

Mme Lydia LESCOMBE (excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

*M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.*

## N° DL05072023-17 : Délégation de service public des jeux de casino – Rapport annuel du délégataire – Saison 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

L'article L.3131-5 du code de la commande publique dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

La gestion du service public des jeux de casino a été confiée à la SAS Casino de Lacanau par convention de délégation du service public en date du 8 mars 2011 pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Par une modification du contrat en cours d'exécution n°3, la durée de la convention a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2024.

Le délégataire a transmis son rapport annuel pour la saison 2021/2022.

### Evolution des prélèvements sur le produit brut des jeux et sur le chiffre d'affaires :

LACANAU	Exercice N-2 2019/2020	Exercice N-1 2020/2021	Exercice N 2021/2022	Variation N/N-1
<b>JEUX</b>				
PBJ* Machines à sous	2 682 055	1 666 000	3 335 756	50 %
PBJ* Jeux de table	325 192	155 000	290 852	47 %
<b>PBJ* avant prélèvement</b>	<b>3 007 247</b>	<b>1 821 000</b>	<b>3 626 598</b>	<b>50 %</b>

\*PBJ : Produit brut des jeux

<b>ACTIVITES PERIPHERIQUES</b>				
Bar	85 446	45 371	100 099	55 %
Restaurant	244 950	103 727	243 249	57 %
Tabac et divers	35 612	14 594	28 879	49 %
<b>Total Activités Périphériques</b>	<b>366 008</b>	<b>163 692</b>	<b>372 227</b>	<b>56 %</b>

CA total AVANT prélèvements	3 373 255	1 984 692	3 998 825	50 %
CA total APRES prélèvements	2 361 199	1 335 168	1 458 774	8 %
Autres produits et charges d'exploitation	25 085	9 365	20 761	55 %
<b>Total CA net</b>	<b>2 386 284</b>	<b>1 344 533</b>	<b>1 479 535</b>	<b>9 %</b>

<b>Résultat net société</b>	<b>-71 980</b>	<b>67 513</b>	<b>182 755</b>	<b>63 %</b>
-----------------------------	----------------	---------------	----------------	-------------

Exercice d'activité	Etat (*)			Commune (**)	Total
	Prélèvement	CSG	CRDS		
Exercice 2019-2020	603 340	273 435	97 801	157 171	<b>1 355 482</b>
Exercice 2020-2021	287 350	201 848	47 125	43 709	<b>580 032</b>
Exercice 2021-2022	815 176	459 404	93 787	158 246	<b>1 526 613</b>

(\*) Part du prélèvement de l'Etat, 10 % revenant à la commune, déduit

(\*\*) Part du prélèvement total revenant à la commune

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

**VU** les articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du Code de la commande publique ;

**VU** le rapport annuel de la saison 2021/2022 transmis par le délégataire, la SAS Casino de Lacanau ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 28 juin 2023 ;

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

#### ARTICLE 1

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lacanau au titre de la saison 2021/2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**MAIRIE DE LACANAU**

Télétransmis le :

13 JUIL. 2023

N° 033 213 302 144 2023

0713-D105072023-17-DE

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **13 JUIL. 2023**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **13 JUIL. 2023**

